

bre de cas, mais pas dans tous. Tous les industriels ne ressemblent pas au ministre des Munitions (M. Howe) qui prend soin de ses hommes, quand ils chôment.

J'espère que le ministre du Travail s'entourera des experts qu'il faut et d'industriels désireux de travailler et animés d'une philanthropie qui les aidera à donner le meilleur d'eux-mêmes.

Il ne faut pas oublier qu'un plan de ce genre facilitera certes le recrutement. Les gens qui sont sur le point de s'enrôler sauront que le Gouvernement légifère pour leur sécurité et celle des leurs. Quoi qu'il leur arrive, leurs familles auront de quoi vivre. Celui qui sacrifie ce qu'il a de plus précieux a droit à ce qu'on fasse le plus possible pour lui.

Je félicite le ministre du projet de loi. A juger d'après ce que je sais de lui, il peut encaisser toutes les critiques et tous les coups et aller de l'avant et faire mieux dans l'avenir. Je lui souhaite le meilleur succès possible, avec la bénédiction du Maître Ouvrier.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est): J'ai quelques remarques à faire sur le projet de loi, bien que je n'aie aucune critique déterminée à exprimer. Ce n'est pas à dire que je crois que ce soit la mesure législative requise à l'heure actuelle.

L'objet du bill, c'est la réintégration des combattants dans leurs anciens emplois. Mais comme il est dit dans l'exposé des motifs, la raison fondamentale du dépôt du projet de loi, c'est que cela peut faire partie d'un plan prévoyant la solution de certains des problèmes nationaux que nous réserve l'après-guerre.

Plusieurs orateurs ont défini la nature du problème et je ne m'attarderai pas longtemps sur ce point.

Je signalerai, cependant, que même si le problème doit être à peu près analogue à celui que nous avons eu à affronter à la fin de la dernière guerre, et surtout à celui qui s'est présenté à nous de 1929 à 1939, il prendra à certains égards une physionomie particulière, parce que la mentalité d'une grande partie des intéressés sera radicalement différente de celle dont nous avons eu à tenir compte jusqu'ici. Les honorables députés qui ont eu l'occasion de parcourir le pays, de le traverser de l'est à l'ouest et du nord au sud depuis dix ans, se font sans doute quelque idée de ce que sera ce problème.

De 1930 à 1939, le chômage a sévi au pays. Je ne crois pas que personne ici le sache mieux que le ministre du Travail (M. Mitchell). La masse des adolescents de cette période vivait dans la misère la plus abjecte. Comme l'a déjà mentionné un honorable député, quand ces jeunes gens se rendaient d'une localité à une autre, ils voya-

geaient dans des fourgons ou quelque espèce de wagon de marchandises. Nous pouvions les voir par centaines, miséreux et encrassés, par la fenêtre des convois que nous occupions. Mais ceux d'entre nous qui traversent le pays aujourd'hui voient ces mêmes jeunes gens dans une tout autre situation. Ils sont bien nourris et vêtus et quand ils voyagent ce n'est plus dans des wagons de marchandises mais dans des wagons de voyageurs, des wagons-touristes. Ils mangent, comme des gens civilisés, dans le wagon-restaurant. Que l'on me permette de dire aux membres que ces hommes n'ont pas l'intention de voyager encore dans des fourgons, après la guerre. C'est ce qu'il nous importe de bien comprendre. Aujourd'hui ces hommes sont bien nourris, chaudement vêtus, bien logés et jouent leur existence même. Et je répète qu'après la guerre il ne se contenteront pas de se déplacer dans des fourgons, de travailler dans les camps de chômeurs et de se repaître aux soupes populaires.

Une VOIX: Et pourquoi se contenteraient-ils de cela?

M. MacINNIS: Oui, pourquoi? C'est là un point que les honorables députés ne devront pas perdre de vue en étudiant cette question. Si la présente mesure ne constitue qu'une partie d'un vaste plan visant l'établissement d'un ordre nouveau après la guerre, elle a sa raison d'être et je n'ai aucune critique à formuler.

Qu'avons-nous entendu avant le début des hostilités, alors que nous songions à améliorer le sort des chômeurs? On n'avait pas d'argent. Depuis le commencement de la guerre, j'ai entendu des députés, ici et là, blâmer notre petit groupe du fait que le pays n'était pas suffisamment préparé quand la guerre a éclaté. Ils ont dit que nous nous étions opposés au réarmement, comme si la majorité dont jouit le Gouvernement n'était pas assez forte pour lui permettre d'agir comme il l'entend. Notre groupe s'est-il opposé à l'amélioration du sort des chômeurs? Cependant, les chômeurs n'ont pas été mieux traités. Notre groupe s'est-il opposé à des pensions plus élevées pour les vieillards? Cependant, ces pensions n'ont pas été augmentées, bien que nous ayons constamment demandé leur relèvement.

Au cours de la première session du régime libéral, nous avons formulé dans cette enceinte certaines propositions relativement au problème du chômage qui se posait à cette époque. Feu l'honorable Norman Rogers, parlant ici même sur la question du chômage et ayant fait allusion aux propositions en cause, formulait la déclaration suivante rapportée à la page 1619 du *hansard* du 30 mars 1936: